



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o 565-20

Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Maria, avis public est, par le présent, donné par le soussigné, Thomas Romagné, directeur général de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

Le conseil municipal de Maria a fait l'adoption, lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, du règlement n^o 565-20 décrétant une rémunération aux élus municipaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 décembre 2020, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Avignon.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Maria ou sur demande au 581 358-3208 ou à info@mariaquebec.com.

Donné à l'hôtel de ville de Maria, en ce 8^e jour du mois de décembre 2020.

Le directeur général,

Thomas Romagné